



ARRONDISSEMENT DE  
PONTOISE

## CANTON DE L'ISLE-ADAM

### VILLE DE L'ISLE-ADAM

## COMPTE RENDU

L'an deux mille onze, le vendredi vingt neuf avril à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

**Etaient présents :** M. HUBERT TARDIF - M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHE - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON - MME JULITA SALBERT - M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - M. ERIC FROMANT - MME DANIELE DEBOUT - M. ALAIN PINTÉ - MME AGNES TELLIER - MAD. ARMELLE CHAPALAIN - MME ALEXANDRA GILLARDIN - M. FRANÇOIS DELAIS - MME MARYVONNE MAZERI - M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO - MME DANIELE THIBAUT - MME MICHELE RENOU - M. KAMEL GHEMMOUR - MME MARIE-VIOLAINE GABUT

ABSENTE : ANNICK PETILLON

#### ABSENTS REPRESENTES :

MME ANNIE PARAGE  
M. YVES TRÉZIÈRES  
M. THIERRY MALHERBE  
M. ALAIN DEBRETAGNE  
M. FRANÇOIS CRIGNON

POUVOIR A MME CHANTAL VILLALARD  
POUVOIR A M. J.D GILLIS  
POUVOIR A M. MICHEL PASSANT  
POUVOIR A M. HUBERT TARDIF  
POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON

SECRETAIRE DE SEANCE : MME JULITA SALBERT

---

**Le procès verbal de la séance du 18 mars 2011 est adopté à l'unanimité**

**Adoption de l'ordre du jour :**

Délibération : n°2011-04 - 01

#### RAPPORT 1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

**Le Conseil Municipal**, par 28 voix pour et 4 abstentions

- vote les différents taux ainsi qu'il suit :

- . Taxe d'habitation → 17.10 %
- . Taxe foncière (bâti) → 17.99 %
- . Taxe foncière (non bâti) → 85.03 %
- . Taxe Professionnelle → 22.96 %

Délibération : n°2011-04 - 02

**RAPPORT N°2 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – VILLE 2011**

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 4 Abstentions

- **approuve** la décision modificative n°2 de la Ville pour l'exercice 2011, pour une somme de **654 946 €**.  
répartie comme suit :

- **Section d'Investissement : Dépenses et Recettes = 108 342 €**
- **Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes = 546 604 €**

Monsieur le Maire rend compte de l'incident survenu pendant l'heure du déjeuner : La foudre est tombée sur la toiture du bâtiment gauche du site de l'école Camus, partie où sont situés les logements de fonction. Il n'y a pas eu de blessés à déplorer, uniquement des dégâts matériels. Par mesure de précaution les enfants ont été accueillis au gymnase. Une cellule psychologique sera mise en place dans l'établissement scolaire, par l'Education Nationale dès lundi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Le Député-Maire,  
  
Axel PONIATOWSKI